

Postulat adressé à la Municipalité de Blonay-St-Légier, séance du Conseil communal du 29 septembre 2026

Postulat pour la valorisation de l'annexe de l'Auberge communale de St-Légier en un lieu de vie où se rencontrer, créer et entreprendre

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,

Ce magnifique bâtiment a fait l'objet d'une lourde rénovation suite à l'approbation du préavis 22/2021 par le Conseil communal de St-Légier en novembre 2021.

Ce dernier validait alors un crédit de CHF 860'000.- pour ces travaux.

Ce bâtiment, recensé en note 2 et reconnu comme monument historique d'intérêt régional, constitue un élément précieux du patrimoine de notre commune et un témoin du passé de nos villages. Situé au cœur de La Chiésaz, il bénéficie par ailleurs d'un emplacement particulièrement favorable.

Le préavis 22/2021 précisait alors :

« Compte tenu du fait que l'affectation future du bâtiment n'est pour l'heure pas connue, il a été choisi de procéder seulement aux travaux d'assainissement complet de l'enveloppe du bâtiment et à l'amélioration de son accessibilité. »

Plusieurs années plus tard, l'affectation durable de cette annexe reste à définir. Il paraît dès lors opportun d'engager une réflexion structurée afin que ce bâtiment rénové puisse être pleinement valorisé et mis au service de la population.

Au-delà de la recherche d'une simple affectation, ce bâtiment pourrait offrir l'opportunité de créer un véritable lieu de vie au cœur du village : un espace ouvert, convivial et intergénérationnel, dans lequel pourraient se rencontrer habitants, associations, artisans et producteurs.

L'idée serait de permettre la coexistence de plusieurs activités complémentaires, certaines à vocation citoyenne ou associative, d'autres susceptibles de générer des revenus contribuant au fonctionnement et à l'animation du lieu.

Par le présent postulat, nous invitons ainsi la Municipalité à étudier les possibilités d'affecter tout ou partie de l'annexe de l'Auberge communale à la création d'un lieu de vie communautaire, associatif et économique de proximité.

Cette étude pourrait notamment :

- recenser les besoins des sociétés locales, des associations, des habitants ainsi que des artisans, producteurs et créateurs de la commune ;
- examiner les usages compatibles avec les caractéristiques patrimoniales et techniques du bâtiment ;
- évaluer les aménagements encore nécessaires ainsi que leurs coûts ;
- étudier différents modèles de gestion, qu'ils soient communaux, associatifs, coopératifs, privés ou mixtes ;
- évaluer le potentiel de création d'emplois locaux lié à la gestion, à la vente et à l'animation de cet espace ;
- étudier les possibilités de collaboration avec les acteurs communaux et régionaux concernés.

Sans préjuger des conclusions de cette réflexion, différentes pistes pourraient être envisagées :

- une partie des locaux pourrait accueillir une petite épicerie ou un commerce de proximité axé sur les produits locaux, durables et en vrac, éventuellement sous la forme d'une antenne ou d'un partenariat avec un acteur régional ;
- un espace de vente de type pop-up store pourrait parallèlement permettre aux artisans, producteurs et créateurs de Blonay–St-Légier et des environs de louer, pour une durée déterminée, une petite surface pour présenter et vendre leurs produits. Un tel système offrirait une vitrine accessible à des acteurs locaux qui ne disposent pas nécessairement de leur propre point de vente et permettrait de renouveler régulièrement l'offre proposée dans ce lieu.

En parallèle ou à la place de ceci nous pouvons consacrer cet espace à :

- la création d'un repair café comprenant un petit atelier ;
- des activités intergénérationnelles en collaboration avec l'EMS voisin ;
- une antenne tyalo pour les activités décentralisées de la Maison Picson ;
- la mise à disposition de salles pour les associations et sociétés locales ;
- la création d'un espace culturel ou citoyen ;
- un espace de rencontre et d'activités pour les jeunes de la commune.

L'intérêt serait précisément de ne pas réserver ce bâtiment à un seul public ou à une seule activité, mais de créer un lieu dans lequel les usages se croisent et se complètent.

Une personne venant acheter quelques produits locaux pourrait ainsi découvrir le travail d'un artisan de la commune, une exposition ou une activité associative. Un jeune pourrait venir y manger à midi, tandis qu'un repair café ou un atelier aurait lieu dans une autre partie du bâtiment. Des habitants de différentes générations pourraient s'y rencontrer naturellement.

Ce modèle permettrait également d'envisager une occupation du bâtiment à différents moments de la journée et de la semaine, plutôt qu'une succession d'utilisations ponctuelles.

L'objectif est donc d'inviter la Municipalité à étudier le potentiel d'un modèle mixte, combinant utilité publique, économie locale et convivialité, et à déterminer sous quelle forme celui-ci pourrait être réalisable et financièrement durable.

Après l'investissement important consenti par la collectivité pour sa rénovation, nous avons aujourd'hui l'opportunité non seulement de donner une fonction à ce bâtiment remarquable, mais d'en faire un véritable lieu de rencontre et de vie au cœur de St-Légier, au service des habitants et de la dynamique locale.

Je remercie le Conseil communal de son attention et demande le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

St-Légier, le 22.09.2026

Le postulant

Yann Krebs
Groupe PVL-LC

